

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 11 février 2020
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 25 Suppléant : 2 Absents : 6 Pouvoirs : 4 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 09/2020	<p>L'an deux mille vingt, le onze février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 05 février 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Paul RANNARD. Messieurs Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Estelita LACHENAL, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p>Suppléant : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT.</p> <p>Absents : Paulette LE NORMAND, Grégoire LAFAVERGES, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI.</p> <p>Monsieur Bruno PENASA est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Inventaire physique au 01-01-2021

VU

- l'obligation de réaliser un inventaire
- L'arrêté de fusion des trois communautés pour une nouvelle entité dénommée CCUR– Arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB*2016-0091 du 13/12/2016 (ex Pays de Seyssel, Val des Usse et Semine)
- les délibérations du conseil communautaire de la CCUR réf. 29/2018 et 29/201 du 13/03/2018

CONSIDERANT QUE

- Il y a lieu de réaliser un inventaire physique des biens existants
- Le nombre élevé de budgets (14 au 1.01.2020)
- Les états de l'actif et l'inventaire (tenu respectivement par les services de la trésorerie et la CCUR) ne sont pas en concordance (écritures pas toujours passées ou inscrites sous différents N° ou différentes formes)

Le vice-président chargé des finances, propose d'établir, par budget, un état physique de ce qui est réellement présent dans la CCUR.

Cet état devra être transmis à la trésorerie par flux pour mise à jour et concordance dans les tenues des inventaires et actifs.

Seront ensuite à traiter les amortissements et la fixation des durées et ce tel que stipulé dans les délibérations citées ci-dessus

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE d'acter la proposition faite par le Vice-Président, à savoir établissement des biens physiques existants pour chacun des budgets avec prise en compte pour l'amortissement au 1.01.21

CHARGE les services de produire, budget par budget, un état exhaustif des biens existants, toutes les antériorités devront être supprimées

DIT que l'ensemble des pièces devront être adressées à la trésorerie pour prise en compte pour l'amortissement dès 2021

RAPPELLE la nécessité de fixer ensuite, par délibération, la durée d'amortissement des biens et matériels inscrits en investissement. Il en sera de même pour les subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.